

ANNEXE 6

ANNEXE 7. FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT COMME
PRELEVEUR**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRELEVEUR**

Le formulaire et ses annexes sont introduits par le biais du site internet portail environnement de la Wallonie par voie électronique complété d'une signature électronique fournie par un dispositif approuvé par l'administration ou par toute autre voie acceptée par l'Administration et mentionnée sur ce même site internet.

Le demandeur référence les annexes et les présente selon le libellé du présent formulaire.

Les documents et attestations requis sont les originaux et sont datés de moins de trois mois à compter de la date d'envoi de la demande, exception faite de l'attestation de l'ISSeP à fournir en annexe 5, qui doit avoir été délivrée au maximum 12 mois avant la date d'envoi du présent formulaire.

CADRE I : IDENTITE DU DEMANDEUR (Personne physique)**1. Identité du préleveur :**

NOM :

Prénom :

Désirant exercer l'activité de préleveur :0 pour compte propre*

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour les entreprises belges : numéro BCE) :

Numéro d'identification auprès de la TVA :

0 pour compte de la société suivante* :Raison sociale ou dénomination (nom officiel enregistré auprès du registre national du commerce et des sociétés) :
.....

Forme juridique :.....

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour les entreprises belges : numéro BCE) :

Numéro d'identification auprès de la TVA :

(*) Case à cocher

2. Adresse:

Pays :

Commune : Code postal :

Rue : n° boîte

Tél :

E-mail :@.....

3. Adresse du/des siège(s) d'exploitation visé(s) par la demande

Pays :

Commune : Code postal :

Rue : n° boîte

Tél :

E-mail :@.....

4. Personne à contacter dans le cadre de la demande (personne possédant la maîtrise de la langue française) :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-mail :@.....

Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) :

.....

CADRE II : ANNEXES

Le demandeur veille à référencer et à présenter les annexes selon le libellé du présent formulaire.

Les annexes supplémentaires sont également numérotées suivant une numérotation continue.

Documents d'identification de la personne qui sollicite l'enregistrement (visée au cadre I, point 1.)

Annexe 1 Fournir la copie de la carte d'identité du demandeur (préleveur)

Annexe 2 Fournir une copie de l'extrait apportant la preuve d'enregistrement auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour le préleveur ou, si le préleveur exerce ses activités pour le compte d'une société, pour la société pour le compte de laquelle il travaille)

Annexe 3 (si le demandeur (préleveur) exerce ses activités pour le compte d'une société) Fournir un document dûment daté et signé par le demandeur et la société qui l'engage confirmant le statut d'employé du demandeur au sein de la société (avec indication de la durée).

Garanties morales ; matériel et moyens techniques et informatiques

Annexe 4 Fournir, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le demandeur (préleveur) visé au cadre I, attestant qu'il/elle :

- n'a pas encouru une condamnation produisant encore ses effets par une décision coulée en force de chose jugée pour une infraction aux législations environnementales régionales, fédérales ou toute autre législation environnementale d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- n'a pas été condamné à une privation de ses droits civils et politiques produisant encore ses effets ;
- dispose du matériel et des moyens techniques nécessaires pour assurer les missions de prélèvements d'échantillons de sols;
- dispose du matériel et des moyens informatiques nécessaires à la communication des informations vers les laboratoires, les experts ou vers l'Administration ;
- dispose d'une capacité rédactionnelle suffisante en langue française ou allemande ;
- s'engage à participer aux séances d'informations, de remise à niveau et de formations reconnues par l'Administration ou son mandataire comme étant en rapport avec ses missions.

Attestation de participation à la formation ISSeP - Préleveur

Annexe 5 Fournir copie de l'attestation récente (de moins de 12 mois) délivrée par l'ISSeP attestant de la participation active du demandeur au module de formation portant sur les méthodes de prélèvement, d'échantillonnage, de conditionnement et de conservation des échantillons décrites dans les CWEA, CWBP et autres documents techniques en rapport avec le décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. A défaut, fournir un document attestant de l'engagement du préleveur à suivre la formation dès sa première organisation conformément aux dispositions de l'article 121 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Contrat d'assurance

Annexe 6 Fournir la copie du contrat d'assurance ou un engagement du demandeur (préleveur) (ou, si le préleveur exerce ses activités pour le compte d'une société, de la société pour le compte de laquelle il travaille) et de la compagnie d'assurances à contracter dans le mois de la notification de l'enregistrement, une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle et exploitation couvrant les activités du préleveur.

Engagement à respecter les règles et à se soumettre aux mesures de contrôle et de sanction

Annexe 7 Joindre la déclaration dont le modèle est fourni par l'administration par le biais du site internet portail environnement de la Wallonie, selon laquelle le demandeur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires, notamment à respecter les règles et à se soumettre aux mesures de contrôle et de sanction prévues dans le Chapitre 3 « Des agréments et enregistrement », Section 3 de l'AGW du 06 décembre 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols, dûment datée et signée par le demandeur (le demandeur (préleveur) ou, si le préleveur exerce ses activités pour le compte d'une société, le préleveur et la société pour le compte de laquelle il travaille).

Le(s) soussigné(s) (le demandeur (préleveur) ou, si le préleveur exerce ses activités pour le compte d'une société, le préleveur et la société pour le compte de laquelle il travaille),, personne(s) identifiée(s) au cadre I. point 1, déclare(nt) et certifie(nt) sur l'honneur que les informations reprises eu sein du présent formulaire et de ses annexes sont complètes et exactes.

Fait à, le

Signature

Le formulaire et ses annexes sont introduits par le biais du site internet portail environnement de la Wallonie par voie électronique complété d'une signature électronique fournie par un dispositif approuvé par l'administration ou par toute autre voie acceptée par l'Administration et mentionnée sur ce même site internet.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 29 août 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Namur le 29 août 2019.

C. DI ANTONIO